



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif

Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Courrier électronique : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr

N° 17 du 17 septembre 2004.

Spécial Documents

Préparation du Conseil Syndical National

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	2
Commentaires sur les textes publiés par le CIP :	
« Recherche et Société »	3
« Statut et emploi »	3
« Organisation et financement de la Recherche »	4
« Evaluation de la Recherche »	5
Tribune libre	6 à 10
Courriers adressés à la direction du CNRS	11

Introduction

Les textes qui suivent sont les premières analyses des membres du bureau national des textes, encore provisoires, mis en débat dans les CLOEG. Ils sont en cours de remaniement à la suite de la réunion du CIP et de représentants des CLOEG du 11 et 12 septembre dernier. Nous pensons toutefois que ces premiers éléments montrent bien les enjeux des débats en cours. Nous avons décidé de livrer la réflexion autonome du syndicat sur des textes en discussion afin d'inciter les camarades à s'investir dans les réunions des CLOEG pour faire mieux prendre en compte les points de vue du syndicat et les revendications des personnels, notamment ITA dans la synthèse finale. Les CLOEG ont réussi à imposer un processus démocratique pour la rédaction finale, processus forcément difficile. Il est encore temps d'intervenir et de nous faire entendre.

D'ores et déjà, les CLOEG ont obtenu que le texte sur l'évaluation ne soit pas conservé, ce thème sera traité dans les autres points. Des incohérences, voire des contradictions étant apparues entre les différents textes, un seul sera finalement rédigé par un groupe de 10 personnes et mis à nouveau en discussion dans les CLOEG.

Le syndicat n'a pas encore réfléchi, dans ses congrès ou CSN, à un certain nombre de propositions avancées dans le texte du CIP. Il appartiendra au CSN du 23 septembre d'en débattre et de fixer des orientations à la CE et au bureau national. Ces points sont notamment, la transformation du CSRT en Haut Conseil de la Science aux prérogatives élargies, la création d'une agence de moyens chargée de centraliser le financement incitatif (avec un partie d'appels d'offre blancs), le financement pluriannuel, les Pôles régionaux d'enseignement supérieur et de recherche, le conseil européen à la recherche. Des propositions sont très positives (par exemple fixer la part récurrente du financement à 70% ce qui amènerait une augmentation importante des crédits de base des laboratoires), l'augmentation des allocations de recherche en nombre et en niveau de financement, etc. Cependant, si l'évaluation professionnelle des ITA est demandée, il est fort peu question d'eux dans le texte. Des avancées sont possibles si les camarades s'investissent dans les réunions des CLOEG, interviennent et se battent pour figurer pour participer à la rédaction. Ce texte ne doit pas être celui du gouvernement, mais un texte issu des revendications des personnels. Ce texte ne sera pas le nôtre bien sûr. Faisons en sorte qu'il propose pour les personnels et pour la communauté scientifique des avancées dans lesquelles les personnels, chercheurs, ITA, doctorants, post-doctorants se reconnaîtront et pour lesquels ils se battront.

Annick Kieffer
Secrétaire Générale

Les textes qui suivent sur les documents publiés par le CIP le 6 septembre 2004 sont de premiers commentaires rapides qui doivent être encore affinés par les débats dans le syndicat, notamment lors du prochain CSN, le 23 septembre.

Commentaires sur le texte « Recherche et Société »

Ce texte de synthèse est intéressant à lire et stimulant. Mais il repose quand même beaucoup sur une **conception assez élitiste du « chercheur »** qui serait au-dessus de la société, n'ayant que la « limite du droit » dans sa liberté de recherche et dont l'expertise serait « à priori indiscutable ».

Ce genre d'affirmations, qui pouvaient encore être dites dans les années 1980 lors des premières assises de la LOP, ne sont plus du tout pertinentes de nos jours. Les citoyens de notre pays, du fait d'une évidente amélioration de l'accès aux connaissances (Web) et de la formation initiale, sont demandeurs d'être acteurs dans les choix scientifiques ou du moins d'être informés complètement et de pouvoir avoir leur avis à dire. Loin d'être de l'« obscurantisme » cette réalité impose une autre attitude des scientifiques qui se doivent d'être responsables de leurs choix et d'accepter la confrontation constructive avec les citoyens, qu'ils sont aussi !

Cela s'illustre dès le début du texte avec en introduction le choix pour le moins bizarre entre 2 formulations qui en fait disent plus ou moins la même chose : à savoir que la seule limite à la liberté de recherche du chercheur serait le droit ! Il semble effectivement nécessaire de réaffirmer la liberté du chercheur mais elle implique la responsabilité de celui-ci tant du point de vue éthique que citoyen, bien au-delà du simple respect de la loi !

Première partie : principes, enjeux

Les définitions des missions et des champs de la recherche scientifique sont plutôt bien faites notamment l'affirmation du but premier d'élaboration de savoirs, la notion de l'espace temporel nécessaire, et le respect du partage des connaissances avec le refus d'une appropriation « privée » des connaissances. Ainsi il est justement rappeler que seules les procédures et techniques pouvaient être brevetées et pas les concepts ni les connaissances. Sur la place de la « puissance publique » dans les choix scientifiques, le texte est parfois un peu flou : il revendique des « interactions » ou « des interfaces » entre acteurs de la recherche et instances de la société ?

Deuxième partie : articulations recherche et logiques sociales :

Sont abordées les activités d'enseignement (surtout supérieur), d'expertise, de vulgarisation médiatique et de valorisation vers les applications. Si des idées intéressantes, sans être pour autant très nouvelles, sont avancées sur les premiers points (école, médias, culture), **la partie sur le rôle de la recherche scientifique dans le développement économique est très limitée** : rien sur l'aménagement du territoire, sur l'emploi, sur la réponse aux besoins de société comme la santé, l'énergie, les transports ... Soit autant d'axes à apporter pour la CGT et pour le SNTRS afin d'enrichir largement ce texte sur ce sujet ! Il semble que cela doit être une de nos principales priorités.

Ainsi sur les « entreprises », il est affirmé quelles ont un rôle

essentiel à jouer dans la détermination des orientations de la recherche mais **sans préciser QUI** dans l'entreprise à la légitimité pour le faire ! Et bien évidemment cela change tout si se sont exclusivement les actionnaires qui décident ou bien si les salariés et leurs représentants peuvent également donner leurs avis et être réellement entendus. Cela implique bien sur de nouveaux droits pour les salariés dans les entreprises comme le revendiquent la CGT !

Troisième partie : propositions

C'est évidemment la partie la plus importante du texte. Il y a beaucoup de propositions concrètes qui reprennent en partie des revendications de nos congrès.

Une des idées fortes est la mise en place d'une **Direction « Science et Société »** à la place de l'actuelle Direction de la Technologie au Ministère de la Recherche : proposition plutôt intéressante. De même la mise en place de processus de **démocratie participative** comme des « conférences de citoyens », sous le contrôle du parlement, me semblent être un réel progrès.

La proposition d'un « Haut Conseil de Science » est avancée (en cohérence avec d'autres textes du CIP) mais sa composition reste encore très vague.

Enfin, il est proposé la « fusion » des organismes touchant plus ou moins les recherches sur le développement et les **relations Nord-Sud** : INRA, IRD, CIRAD, CEMAGREF. Sans avoir d'idée à priori, il conviendra d'être vigilant à ce que les personnels de ses organismes aient vraiment les moyens de donner leurs avis et que cela ne soit pas imposé d'en haut !

D'autres idées, qui sont un peu des vœux pieux, sont avancées comme « donner une culture de recherche aux dirigeants » ou « opérer un rapprochement entre les Grandes Ecoles et les Universités » mais aucune proposition concrète n'est avancée pour aller dans ce sens !

Par contre, on peut se satisfaire des propositions pour **améliorer « l'attractivité » des métiers de la recherche** (rémunération doit être sensiblement augmentée, véritable statut pour les doctorants, reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives, ...)

Enfin, le texte se termine sur un paragraphe sur « l'expertise » : d'entrée, il commence par une affirmation sur le fait que « la légitimité d'un expert scientifique doit être indiscutable » ! Cela paraît très dangereux et très discutable quand on sait que de nombreux scientifiques ont des liens étroits avec des intérêts divers (contrats avec les industries, relations privilégiées avec des lobbies ou des pouvoirs politiques locaux, ..). On peut citer des exemples « d'experts » qui se sont plantés pendant des années (amiante, Tchernobyl) car, en fait, ils défendaient des raisons économiques ou d'Etat et non une opinion scientifique « indépendante » !!

Commentaires sur le texte « Statut et emploi »

Globalement le texte du groupe 3 du document CIP/CLOEG est positif et recoupe beaucoup de propositions du SNTRS-CGT. Il reflète le refus de la collectivité de la précarité, son attachement à un vrai statut, il refuse aussi le piège du statut unique entre chercheur et enseignant chercheur. Il est disproportionné entre les catégories, en particulier avec une part très importante pour les

doctorants.

En préalable, le texte rappelle l'intérêt du statut de titulaire de la fonction publique. Il précise aussi qu'un statut de CDI existe dans les EPIC. Il faudrait préciser que ce statut est un statut de droit privé (ex élection aux Prud'hommes). Il précise que les salariés

des EPIC sont partagé (le CEA semble pour, mais à l'IFREMER il y a un regret du statut de titulaire). Une confusion semble persister pour certain : une extension du statut de CDI ne se ferait pas avec des niveaux de garanties identique à ceux du CEA. On peut même penser tout le contraire : les CDI dans de petits établissements de recherche qui fonctionneraient sur projet n'auront pas de protection quand la raison d'être de l'établissement n'existera plus.

De même, le texte ignore tous les salariés du secteur para public, centre techniques, fondation. Mais cet oubli est le reflet de l'absence dans les débats des CLOEG des personnels de ces structures.

Le texte rappelle avec juste raison l'absolue nécessité d'un plan pluriannuel des emploi.

Il souligne aussi la nécessité de doter les université de moyens humains supplémentaires. Par contre il ne précise pas comment sera gérée ce qui relève de l'autonomie des universités et e qui relève d'une politique nationale de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les doctorants, l'accent est mis sur la nécessité de leur assurer l'ensemble des droits sociaux, avec un contrat de travail d e type CDD. Il contient beaucoup de propositions très concrètes et affirme la nécessité d'ouvrir de nouveaux débouchés à la fois dans le secteur privé et dan la fonction publique.

Le chapitre 3, instaurer une réactivité sans précarité, il rappelle à juste titre l a nécessité de résorber la précarité. Le paragraphe relatif aux ITA/ATOS devrait faire partie intégrante du § 3.2, cela éviterait de traiter les ITA/ATOS de façon spécifique. De manière générale, il faut préciser que pour les CDD les dispositions légales actuelles du statut sont suffisantes (besoin saisonniers, occasionnels) mais trop souvent contournées.

En règle générale certaines propositions du textes ne ciblent que

les ingénieurs et devraient être élargies à l'ensemble des ITA/ATOS.

Le texte propose de remplacer l'expression post-doc. par celle de chercheur associé. Deux options sont proposées : un CDD de 2 ans dans les 3 ans après la thèse ou des contrats de thèse qui incluent au départ la période de post doc. (2 contrats de 3ans successif). IL propose de transformer les 2000 postes d'ATER en poste c de chercheurs associés avec une charge réduite à 64 h d'enseignement.

Le texte reste attaché à un recrutement jeune des chercheurs, ce qui est positif.

Chapitre 4 diversification et évolution des activités. Le texte rappelle des principes auxquels nous sommes attachés : grille unique pour l'ensemble des personnels etc. Il refuse le statut unique chercheur enseignant mais propose de favoriser les mobilités et de faire un effort intense pour soulager les jeunes maîtres de conférences (demi service et possibilité de détachement). Il propose également une réflexion sur les fonctions ITA/IATOS et explicite les difficultés de la mutualisation.

En terme de mesures concrètes : relèvement de salaires en début de carrière, suppression des barrage de classe , reconstitution de carrière etc.

Dans le chapitre 5 il est proposé un certain de mesure concrètes d'amélioration du statut. On y retrouve un certain nombre de revendications du syndicat. Toutes n'y sont pas bien évidemment, mais ce n'était pas l'objectif des Etats généraux de se substituer entièrement aux organisations syndicales.

Sur les primes, il serait nécessaire de demander de façon explicite l'intégration de la PPRS dans le salaire.

Commentaires sur le texte « Organisation et financement de la Recherche »

Organisation

Ce document du CIP/CLOEGs est intéressant et possède de nombreuses convergences avec les propositions qu'a pu faire le syndicat. Dans son axe majeur, il organise la recherche dans la continuité de la réflexion de la LOP de 1982.

Il réaffirme l'importance majeure d'un grand Ministère de la Recherche travaillant en collaboration étroite avec le Ministère de l'Education Nationale pour les problèmes de formation et avec celui de l'Industrie pour la politique à mener dans l'industrie et les services.

Ce Ministère ne doit plus effectuer un pilotage direct de la recherche en gérant lui-même les crédits incitatifs. Il s'appuierait sur un Haut Comité de la Science qui regrouperait des missions actuellement dévolues au CSRT, au CNS, ... et aurait un pouvoir d'intervention réel afin d'assurer une cohérence de la politique de recherche. Ce Haut Comité associerait des scientifiques et des représentants de la société. Les modalités de désignation de ses membres et sa composition nous semblent discutables notamment la désignation de scientifiques par les Académies et le Collège de France où la désignation de représentant du monde économique et social par le CES est inacceptable.

La complémentarité des organismes de recherche et des universités en revalorisant leur rôle, tout en marquant le rôle

fondamental des EPST/EPIC dans la structuration du dispositif de recherche, est pertinente. Il est dommage que ne soit pas abordée sur le fond la nécessaire réforme des universités, et que ne soit proposé que quelques propositions d'évolution des modes de recrutement des enseignants-chercheurs ou le fonctionnement des conseils d'Universités.

Le contour et le nombre des organismes est posé sans être tranché par manque de consensus.

Le document propose de refonder les relations entre les organismes et l'Etat permettant de concilier les grandes priorités du pays et les initiatives des équipes ou laboratoires, vaste programme. Il décrit assez justement les relations que devraient avoir les organismes et les universités en donnant des moyens aux universités pour élaborer leur propre politique de recherche.

L'élément nouveau sur lequel notre réflexion n'est pas achevée est l'articulation entre les politiques nationales et régionales. Le document propose, à partir de considérations que nous pouvons partager (coordination locale d'universités et d'organisme), la mise en place de Pôles de recherche et d'Enseignement supérieur (PRES). ... «Le PRES associera les différents partenaires de l'Enseignement supérieur et de la recherche (universités, écoles, organismes, centres privés). Il constituera une unité fonctionnelle pluridisciplinaire assurant à l'échelle d'une aire géographique des missions de formation, de recherche et de valorisation»...

Cette structuration qui répond à des nécessités de coordination régionale ou de mise en synergie doit nous conduire à rapidement réfléchir aux conditions de leur mise en place, à leurs prérogatives, à leurs limites, leurs statuts et à leur fonctionnement notamment en matière de démocratie. Nous devons veiller en particulier que par cette structuration, l ne mette en place les « pôles d'excellence régionales » à la mode libérale.

Financement

Nos exigences quantitatives de financement sont réaffirmées, on peut regretter qu'elles soient assorties à la nécessité de réforme. Le rééquilibrage des moyens avec plus de crédits récurrents est affirmé avec force.

Par contre, l'affirmation «...qu'il est dangereux et inefficace qu'une même instance assure à la fois l'ensemble de la politique scientifique, l'évaluation de la recherche et le financement de celle-ci ... En particulier, l'instance qui évalue doit être indépendante des établissements de tutelle de l'équipe (organismes et universités)» nous semble inappropriée et remet en cause le Comité National et la démocratie des instances des organismes. On retrouve là une conception des directions actuelles qui veulent avoir les mains libres pour faire leur politique avec des alibis d'évaluation indépendants.

Le projet se prononce pour que le financement incitatif soit coordonné soit par une agence de moyen unique ou par l'élaboration par le HCS de programmes fédérateurs inter-organismes et gérés par un des organismes selon le programme.

Des propositions intéressantes de simplification des démarches de gestion sont proposées (un seul organisme de gestion, logiciel de gestion unique, financement pluriannuel, suppression des marchés, contrôle à posteriori).

Concernant les mesures pour le soutien à la recherche et à l'innovation dans le secteur privé et industriel (programme sectoriels stratégiques, refonte du crédit impôt-recherche, coopération public-privé, transfert de technologie et centres techniques) des propositions intéressantes sont formulées sur les mesures incitatives, l'évaluation et l'organisation de l'aide publique.

Sur l'Europe

En dehors de la demande de création d'un Conseil Européen de la recherche pour assurer la coordination de la politique de recherche, la réflexion est assez courte.

Les propositions, sur l'organisation et le financement de la recherche, nous interpellent sur un point essentiel : la création de pôles de recherche et d'enseignement supérieur, nous devons rapidement réagir.

Commentaires sur le texte « Evaluation de la Recherche »

C'est un document « bureaucratique » qui ne traduit pas l'esprit des contributions des CLOEG. Il reprend bien certains points mis en avant par les CLOEG à juste titre (transparence, les pairs, protection des personnes, ...) mais les détourne en les mêlant avec d'autres propositions.

Il traduit une crise d'une partie de la Communauté scientifique qui perd de vue ce qu' est la démarche scientifique et l'apport des différentes catégories de personnels. L'élitisme apparaît par exemple dans la proposition que la légitimité des évaluateurs est fondée sur leurs titres et travaux. Le niveau de qualification doit évidemment être pris en compte pour la constitution des instances (principalement des chercheurs et des enseignant-chercheurs) mais le facteur d'impact n'est pas un critère pour la qualité de l'évaluation !

La démocratie est battue en brèche. Non seulement, le rapporteur du document veut favoriser, pour la participation à l'évaluation, des personnes bénéficiant d'un fort facteur d'impact dans leurs publications. Les jeunes seraient ainsi poussés un peu plus en dehors de la participation aux instances scientifiques. Il veut aussi réduire la place des élus en introduisant un processus de cooptation d'une partie des membres des instances au détriment des élus.

Le flou des propositions est grand. Rien est dit sur la manière de constituer les Jurys de recrutement au niveau des opérateurs (CNRS, INSERM, Universités ...). Le processus de création-suppression des structures de recherche n'est pas plus clair. Tout est possible avec ce genre de proposition.

En fait l'idée de base, sous prétexte d'indépendance de l'évaluation, est de constituer une énorme structure d'au moins 3000 personnes pour évaluer les chercheurs de tous les EPST et de toutes les Universités , ainsi que toutes les équipes. En fait, cette gigantesque structure d'évaluation ainsi constitué ne ferait pas de propositions de classement et ne ferait que dégager les

candidats qui mériteraient d'être classés en A. Elle aurait un rôle de qualification des « bons » candidats mais sans proposer de choix de classement . Les vrais choix seraient fait par les Organismes et les Universités par des procédures pas clairement définies. En fait d'indépendance, on a un mécanisme qui permettrait aux directions et aux notables de prendre les décisions à la place des représentants des communautés scientifiques concernées. C'est une tentative de contournement de la majorité de la communauté scientifique. Quand à la faible proportion d'élus, elle pourrait être complètement dominée par les Universitaires car beaucoup de sections d'évaluation seraient forcément communes aux Universités et à des Organismes. Il serait difficile d'avoir une représentation équilibrée des universitaires et des chercheurs de tel ou tel EPST.

Il faut au contraire que les structures d'évaluation ne soit pas déconnectées de leurs EPST d'une part et des Universités d'autre part en faisant des propositions de classement. Il faut aussi que la taille de chaque système d'évaluation soit raisonnable pour rester « gérable et compréhensible ».

La proposition de prime d'établissement pour le recrutement d'un professeur extérieur en dit long sur l'idéologie des rédacteurs. Le critère de qualité qu'ils prétendent défendre est complètement secondarisé. En plus, ils suggèrent que les Universités devraient confisquer 60% du montant des contrats publics obtenus ! C'est du vol.

La réflexion sur l'évaluation stratégique est particulièrement pauvre et technocratique. Comment la limiter à une confrontation des laboratoires et de la politique gouvernementale au niveau des Conseils Scientifiques. Les questions viennent de toute la société. Les choix sont l'objet de luttes et d'une dialectique complexe entre les besoins qui s'expriment et les acteurs de la Science. Il faut un débat très large et susciter l'expression de besoins et de propositions avant d'organiser des arbitrages

Pour une action syndicale indépendante des états généraux et du CIP.

Ou réponse au mail-circulaire du 3 septembre de la camarade Annick Kieffer, secrétaire générale du SNTRS-CGT

(Par Jean-Pierre Fitoussi, membre de la Commission exécutive)

Chère camarade,

Allons directement dans le vif du sujet.

Dans ton mail du 3 septembre tu expliques : *"Ces états généraux concernent toute la recherche et pas seulement la recherche publique. Seule la CGT peut amener cette dimension, liée à la politique industrielle du pays, malheureusement peu présente dans les CLOEG. Cependant, la réflexion sur la recherche a besoin d'être approfondie. Une retombée de la lutte menée en début d'année est la prise de conscience par nos camarades de la CGT de préciser nos revendications et nos propositions en associant les fédérations d'industrie et le secteur de la recherche publique. Il s'agit de se saisir de l'opportunité offerte par les états généraux pour avancer dans la réflexion et dans les revendications"*.

I- En ce qui concerne les "retombée de la lutte menée en début d'année", faisons le point en ce mois de septembre 2004 du point de vue des résultats réels.

1° A ce jour les 550 postes de fonctionnaires (dont 346 pour le CNRS, 47 pour l'INSERM et 31 pour l'IRD) n'ont pas été restitués aux EPST concernés. Les emplois ouverts aux concours au titre des 550, il n'y en a d'ailleurs pas 550, sont en fait des "surnombres", donc non budgétés par des postes de fonctionnaire.

Les établissements organisateurs des concours ont été autorisés à recruter en surnombre. Mais l'engagement pris par le ministre d'Aubert le 15 avril, à savoir le rétablissement (création) des 550 postes budgétaires dans le cadre d'une loi de finance rectificative (LFR) en décembre, est toujours à l'état de promesse purement verbale. Aucune communication écrite et signée de F. Fillon et de F. D'Aubert n'a été à ce jour publiée confirmant la budgétisation-rétablissement des 550 postes par une LFR en décembre 2004. Résultat : les emplois ouverts sur concours de la Fonction publique sont à la charge des organismes de recherche qui les organisent.

2° Les 259 millions d'euros de crédits de paiement, pour la recherche publique, annulés par décret en 2002 et 2003, n'ont toujours pas été rétablis. Cela est malheureusement confirmé par le rapport *"sur l'exécution des crédits de la Recherche"*, daté du 23 juillet, de la commission des finances de l'Assemblée nationale (p8, <http://www.assemblee-nationale.fr/12/budget/plf2004/b1110-32.asp>)

3° Par conséquent, à ce jour, ni les 550 postes de fonctionnaires, ni les 259 millions de crédits de paiement annulés n'ont été rendus aux organismes nationaux publics de recherche. Le gouvernement n'a donc lâché que des promesses, mais ni postes, ni crédits. C'est ainsi que lorsque le ministre Fillon explique, par exemple le 8 juillet à la Maison de la Chimie : *"Avec François d'Aubert, nous avons noué un contrat avec les chercheurs : nous avons réglé la question immédiate des postes; en contrepartie, les chercheurs se sont engagés à participer à la réflexion sur la réforme du système. C'est tout l'objet des Etats généraux pilotés par le Comité d'initiative et de propositions animé par les professeurs Beaulieu et Brézir"* (<http://www.recherche.gouv.fr/discours/2004/dffmaisonchimie.htm>), il faut traduire : *"en échanges de belles paroles, mais sans donner les 550 postes, j'ai obtenu que des organisations syndicales de la recherche mettent en place la réforme de la recherche au moyen des Etats généraux et du CIP"*.

II- quel est le contenu réel de la loi d'orientation de la recherche ?

Dans son discours du 8 juillet cité plus haut, le ministre déclarait également quant à la loi d'orientation : *" Il faut d'abord un financement actif de la recherche publique, attribué sur des critères d'intérêt général et de long terme dans le cadre de l'objectif européen fixé à Lisbonne... Comment dynamiser l'investissement privé dans la recherche privée ou publique ? Comment et à quelles conditions le secteur privé finance-t-il la recherche publique ?"*.

Et en conséquence, Fillon a présenté au conseil des ministres du 25 août un projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2004-545 du 11 juin 2004 relative à la partie législative du code de la recherche (publié au J.O. du 16 juin et au bulletin officiel du CNRS n°8-9, août-septembre 2004) qui stipule, entre autres, à l'Art. L. 411-3, (Livre IV, les personnels de la recherche, missions et garanties fondamentales):

"Ces statuts doivent permettre aux chercheurs, tout en poursuivant leurs travaux au sein des établissements publics de recherche, de collaborer, pour une période déterminée, renouvelable, avec des laboratoires publics ou privés, afin d'y développer des applications spécifiques".

Ce qui signifie l'obligation pour les chercheurs à travailler pour les laboratoires privés.

Cela est une attaque majeure contre le statut de fonctionnaire (décret de 1983) à temps plein dans la recherche publique pour les chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs. Les enseignants-chercheurs sont bien évidemment complètement concernés. C'est aussi la privatisation du CNRS et des EPST

Cela découle directement de la mise en œuvre de la politique de l'*Espace européen de la recherche* mise en place au sommet de Lisbonne de mars 2000 et ainsi définie : *"rendre l'environnement plus propice à l'investissement privé dans la recherche, aux partenariats de R&D et aux jeunes sociétés spécialisées dans la haute technologie, en recourant à des mesures fiscales, au capital risque et au soutien de la BEI"* (Banque européenne d'investissement-ndlr). "

Cette politique, On en connaît quelques traductions. Par exemple avec le statut du laboratoire centré sur le synchrotron ; public avec LURE (personnel fonctionnaire), devenu privé en 2001 avec SOLEIL (personnels de droit privé).

J'estime que le SNTRS-CGT ne doit pas prendre en charge les Etats généraux et la loi d'orientation inspirée par l'Espace européen de la recherche

Dans ces conditions, puisque *"Le CSN aura pour tâche de préciser l'orientation du SNTRS par rapport aux états généraux"*, il me paraît important qu'à cette occasion, le SNTRS-CGT

- ● affirme sa totale indépendance par rapport aux états généraux et la prochaine loi d'orientation de la recherche, cadrée par l'Espace européen de la recherche, et en conséquence, leur non-prise en charge,
- ● revendique la budgétisation immédiate des 550 postes à rétablir pour les EPST, et le rétablissement des 259 millions de CP annulés (dont 68, 1 millions € pour le CNRS)
- ● le maintien du statut de fonctionnaire à temps plein (décret de 1983) pour les chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs des EPST.

Avec mes cordiales salutations syndicales
 Jean-Pierre Fitoussi, Section ESPCI, membre de la CE.
 Le 13 septembre 2004

Des propositions dangereuses pour le syndicat

Par Philippe Bouyries

Je n'aborderai que quelques points à propos des propositions avancées par le Bureau national et d'autres documents parus dans le BRS n° 399.

Sur le compte-rendu du CA du CNRS du 24 juin

Notre camarade J. Audin, élu SNTRS au CA du CNRS, tient son mandat du syndicat. Si la forme de ses interventions dans cette instance ne relève évidemment que de lui, leur fond devrait en revanche être celui du syndicat. J. Audin se dit rassuré par les explications orales du DG à propos du projet Larrouturou-Mégie (pages 10 & 11). J'en reste au contenu de ce projet que notre CE a condamné et dont elle exige l'abandon (résolution de la CE du 11 mars 2004). J. Audin, dans l'intervention reproduite, ne formule pas cette exigence et, pire, il approuve indirectement la création de "pôles d'excellence", qui sont le cheval de Troie de l'Union européenne pour détruire - en tout cas en France - les EPST et marginaliser la majorité des universités. En revanche, J. Audin a tout-à-fait eu raison de poser la question : *"Oui ou non, le CNRS reste-t-il organisé de façon majeure autour de ses disciplines ? Ou le CNRS s'organise-t-il autour de pôles régionaux définis localement pour répondre à des critères essentiellement économiques ? C'est ça le fond du problème."* A sa question, j'espère que le SNTRS continuera à répondre : Maintien du CNRS national, maintien des disciplines, refus de la régionalisation du CNRS et du statut de ses personnels, et de s'opposer à la politique des "pôles d'excellence".

Sur l'audition de la CGT au CIP

Le syndicat ne peut qu'être en désaccord avec le camarade Doneddu, auditionné en tant que représentant de la CGT qui propose *"le rapprochement des statuts de chercheurs, d'ingénieurs de recherche, d'enseignants-chercheurs"* (page 27). N'est-ce pas tendre la main aux adversaires du statut de chercheur fonctionnaire à temps plein, en particulier Baulieu qui fustige partout le statut de « chercheur à vie » ? Il ne faudrait quand même pas que la direction confédérale de la CGT, à l'occasion des « Etats généraux », se mette à partager un diagnostic et aussi des propositions qui iraient à l'encontre des revendications des personnels. Les milliers de thésards et post-doc qui ont été le fer de lance des manifestations du début de l'année contre la transformation de 550 postes en CDD, les chercheurs et les maîtres de conférence titulaires, les ITA, ITARF et IATOS sont tous attachés aux statuts de 1983 et 1984.

Notre syndicat a d'ailleurs signé le 12 mai dernier un communiqué intersyndical "Les projets de statut unique enseignants chercheurs : une fausse solution", dont le camarade Doneddu devrait s'inspirer.¹

Sur la proposition du BN "Pour un conseil européen de la recherche" (page 13 & 14)

Cette "proposition" me laisse perplexe pour ne pas dire plus, d'autant qu'elle émane de la Commission européenne, "à la demande de 45 prix Nobel". Est-ce une prise de conscience soudaine que la recherche fondamentale, "ignorée" jusqu'ici par l'Union européenne, mériterait d'un seul coup attention, moyens et structuration ? Sur ce "Conseil européen de la recherche" (CER) et cette "Agence européenne de moyens pour la recherche fondamentale" (AEMRF), je voudrais apporter quelques précisions. La contre réforme Douste-Blazy frappant la Sécurité sociale, la loi de décentralisation-régionalisation, le changement de statut de EDF-GDF répondent aux exigences de l'Union européenne, singulièrement aux directives décidées par la Commission de Bruxelles, tout comme précédemment, la contre réforme des retraites et l'annualisation du temps de travail (lois Aubry). Il faudrait être bien naïf pour croire que la recherche n'échappe pas à cette politique destructrice. La Commission de Bruxelles a lancé le 16 juin dernier un "débat" sur le 7^e PCRD. Je cite Cordis Focus n° 248 du 24 juin 2004 (publication de la Commission européenne) :

"Le 7^e PCRD devrait s'apparenter à une structure de type 6+2. Ses six grands axes seront :

- créer des pôles d'excellence,
- lancer des initiatives technologiques dans les secteurs industriels clés,
- stimuler la concurrence entre équipes de recherche fondamentale,
- renforcer les ressources humaines,
- développer les infrastructures de recherche d'intérêt européen,
- renforcer la coordination des programmes nationaux.

"+2" fait référence aux deux secteurs (...) qui bénéficieront de fonds européens pour la recherche, l'espace et la sécurité.

Les initiatives technologiques devraient ressembler aux plates-formes technologiques déjà existantes (réunissant entreprises, instituts de recherche, organisations financières et organismes de réglementation) mais en plus grand. (...) C'est le Conseil européen de la recherche ou un organisme similaire qui devrait se charger de stimuler la concurrence entre équipes de recherche fondamentale. Si la recherche fondamentale est financée actuellement à

¹ Le camarade Bazin va encore plus loin puisqu'il propose un statut unique aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, aux ITA et aux IATOS. Dans quel but ? Améliorer "... la mobilité volontaire vers d'autres fonctions et vers l'entreprise" (page 19). Plus qu'inquiétant.
 Sntns-Info Doc N°17 17 septembre 2004

l'échelon national, elle ne bénéficie pas d'assez de visibilité en termes de qualité (...). La première tâche devrait consister à instituer une agence."

Cette citation mérite qu'on s'y attarde puisqu'elle intronise, et ce CER et cette agence, que le BN "retient comme proposition". Postulat de la Commission : il n'y a pas assez de concurrence entre équipes de recherche fondamentale. Les bras vous en tombent ! Rien que la course aux publications dans les revues les plus prestigieuses dans les délais les plus brefs pour s'assurer la primeur d'une découverte, ça n'existerait pas ? Les commissaires de Bruxelles savent bien que la concurrence existe dans la recherche, et comment ! Leur but est autre : réduire à la portion congrue le nombre d'équipes (ils ne parlent jamais de laboratoires) à conserver dans des "pôles d'excellence", forcément peu nombreux ; obliger à faire de l'"innovation" pour les entreprises privées et les besoins stratégiques des gouvernements (sous le vocable "sécurité", il s'agit d'enrôler les chercheurs dans la recherche militaire et la prétendue lutte contre le terrorisme par exemple). On voit qu'on est très loin d'une politique européenne de développement de la recherche fondamentale et que le CER et l'AEMRF sont, à l'inverse, des outils supplémentaires de destruction et d'asservissement de la recherche. Comment alors en faire des revendications syndicales ??

J'espère avoir été clair : le SNTRS-CGT, doit être indépendant des employeurs, des gouvernements et des partis politiques. Il doit aussi être indépendant de l'Union européenne. C'est la condition indispensable pour qu'il continue à être au service des personnels en défendant leurs revendications, pas en alimentant, par des propositions ou par des soutiens dangereux, la future loi d'orientation de la recherche. En effet, le but des "Etats généraux" dirigés par le CIP est bien de participer à l'élaboration de cette loi qui ne peut être, par définition, que la transposition de directives (ou autres productions) européennes. Lors du dernier congrès de la FERC-CGT, en mai, notre syndicat a élaboré, à partir des mandats donnés par notre CE et avec d'autres composantes, un amendement au document d'orientation. Cette élaboration commune, adoptée par le congrès, représente l'orientation que devrait appliquer le syndicat en ce qui concerne la politique de recherche de l'Union européenne :

"Les politiques de libéralisation des services publics, accélérées depuis 1997, s'exercent aussi sur les administrations de l'Etat qui seraient réduites à des missions d'ordre et de réglementation. Un projet de directive cadre, élaboré par la CES avec le patronat européen des services publics (CEEP), propose la mise en place de services d'intérêt général (SIG) dont les opérateurs pourraient être de statut privé, privé sous contrôle public, entreprises d'économie mixte, organes publics, coopération inter-communale, pouvoirs publics eux-mêmes et concerneraient en premier la santé, la culture, l'éducation, les transports, les communications, l'information, l'énergie, l'eau, la sécurité alimentaire, l'environnement et le logement, des domaines relevant pour la plupart de la Fonction publique ou d'entreprises publiques en France. Ce projet de directive se situe dans la même perspective idéologique que celle des SIEG : privatiser encore plus les services publics en Europe et contribuer à détruire la Fonction publique d'Etat en France. Il ne saurait être question de nous imposer d'autres modèles de services publics. Or, c'est ce qui est à l'ordre du jour avec la notion de SIG, dans laquelle la nature de l'opérateur importe peu. Pour le Parlement européen, il est question de mise en concurrence et de rentabilisation des services publics. Pour les institutions européennes, les garanties collectives (pourtant insuffisantes) sont encore trop élevées. SIG et services publics sont antinomiques. La FERC refuse une conception libérale et normative des services publics. Avec l'UGFF, elle se prononce contre la mise en place des SIG. Elle agit pour le maintien et le développement des services publics, y compris au niveau européen."

D'ailleurs, ce même congrès a aussi adopté :

"La FERC exprime son attachement au maintien de la structuration de la recherche publique en grands EPST à caractère national et universités ; au statut de titulaire de la Fonction publique d'Etat pour toutes les catégories de personnels ; à la défense des missions et du statut d'EPST des organismes nationaux de la recherche publique ; à un financement régulier des unités de recherche garanti par le budget de l'Etat et le transfert des sommes affectées via le crédit impôt recherche et non par la mise en place de nouvelles agences pourvoyeuses d'appel d'offres ; à un développement harmonieux du dispositif de recherche et d'enseignement supérieur sur tout le territoire national à l'opposé de la mise en place de pôles d'excellence (...).

Ce qu'il a proposé et voté au tout récent congrès de la fédération, au nom de quoi notre syndicat ne devrait-il pas continuer à le défendre ?³

Le 12 septembre 2004.
P. Bouyries, membre de la CE.

² Maria van der Hoeven, ministre néerlandaise de la culture de l'éducation et des sciences, a pris la présidence du Conseil "compétitivité" de l'Union européenne le 1^{er} juillet dernier. Lors d'une conférence internationale sur le rôle des universités à Liège en avril dernier, elle a déclaré : "Il faut bien faire comprendre aux universités que leur rôle est de favoriser la conversion des connaissances en recettes". Tiens, on croit entendre Claude Allègre ; d'ailleurs son compère Michel Rocard, présent à cette conférence, a réclamé, lui aussi, une plus grande autonomie des universités. Un autre participant, le professeur Pago, a, je cite, "réitéré son plaidoyer en faveur de l'autonomie en déclarant que le rôle du CER ne devrait pas se limiter à celui d'un conseil consultatif mais s'étendre à celui d'un acteur politique". Quant à la dame van der Hoven "vers qui tous les partisans du CER se tourneront (...)", elle "a qualifié le CER de nécessité incontournable" (citations de Cordis Focus n° 245 du 17 mai 2004).

³ On ne peut qu'être frappé par le manque de précision des revendications de la pétition élaborée par le BN, "Pour des avancées significatives dans la loi d'orientation et de programmation", titre qui, à lui seul, témoigne d'une naïveté coupable. Comment le gouvernement, entièrement maastrichtien comme tous ses prédécesseurs depuis 12 ans, pourrait-il faire une loi progressiste ? Le CIP et les prétendus Etats généraux se sont-ils pas là pour tenter de faire prendre aux travailleurs de la recherche des vessies pour des lanternes ? Le BN aurait-il oublié que le syndicat, en son temps, avait demandé aux députés de repousser la loi sur l'innovation de C. Allègre et qu'il en revendique l'abrogation ? Il n'avait pas demandé à rédiger la loi !

Proposition de motion pour le CSN

Section SNTRS-CGT Côte d'Azur

Le texte, ci-dessous, a été approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale de la Section Régionale Côte d'Azur (CNRS, INRIA) du SNTRS-CGT réunie le 14 septembre 2004 à Sophia-Antipolis, afin d'être présenté au Conseil Syndical National du 23 septembre 2004.

L'AG mandate ses représentants au CSN afin d'accepter ou non que ce texte soit amendé, ou fusionné avec un ou plusieurs autres textes similaires.

« Moins de deux mois après l'entrée dans l'UE de la république Tchèque les patrons de Bosch se sont livrés à un odieux chantage à la délocalisation, il ont obligé les salariés à accepter, soi-disant volontairement de travailler 36 h payées 35, les heures de nuit ne seront plus payées comme telles, l'Ascension sera travaillée gratis, les salaires gelés pour 3 ans, enfin le 13ème mois ne sera plus intégré à la paie donc plus soumis aux charges sociales et *de facto* ne sera plus pris en compte pour le calcul des retraites.

En France Bosch est l'arbre qui cache la forêt, il y a les poulets DOUX, Body One (dessous féminins), SEB qui délocalise, après s'être scandaleusement gavé d'aides publiques. Il faut aussi compter les patrons encore plus voyous qu'eux qui déménagent carrément les usines et même les effets personnels des employés. En Allemagne c'est Daimler-Chrysler et Siemens qui font le même chantage.

Tout cela n'est rien comparé à ce que nous prépare la Constitution Européenne, y compris au niveau de la recherche scientifique.

Employés, fonctionnaires, chômeurs, cadres, petits et moyens paysans la Constitution Européenne constitue pour notre avenir, commun, un danger mortel. Tous nous serons touchés par l'ultra libéralisation mondialisée qui sera légitimé par la Constitution Européenne.

Emplois délocalisés, chantage à l'emploi, dignité humaine bafouée. Nous cherchons désespérément, dans cette Constitution des points positifs pour le monde du travail, nous n'en trouvons pas donc nous la considérons comme néfaste.

La constitution européenne a été écrite et inspirée par des lobbies capitalistes mondialisés dont les seules motivations sont l'argent et le pouvoir.

Cette constitution, indissociable des buts visés par l'Union Européenne est le but ultime de l'asservissement à la mondialisation capitaliste.

En conséquence le SNTRS-CGT appelle, sans équivoque, à s'opposer à la Constitution Européenne et voter NON au referendum ».

Sophia-Antipolis le 14 septembre 2004

Contribution au CSN du 23 septembre 2004

Par Charles Mariani

Cette rentrée est marquée :

- par une violente offensive du MEDEF et du gouvernement.
- par les difficultés grandissantes du monde du travail
- mais aussi par une forte attente de ripostes, rassemblements, de perspectives auxquelles nous devons (contribuer à) répondre.

1. L'offensive du patronat Après

Les mauvais coups de l'été 2004 (assurance maladie, transformation d' EDF GDF en S.A, vente de parts de France Télécom au privé ...etc.) les salariés de ce pays voient alterner répression, chantage aux "délocalisations" - et leçons de morale (le MEDEF vante la "micro négociation", rendant hommage au " courage des entrepreneurs" - car "tout le monde ne chausse pas du 35" etc.) Cette offensive s'appuie sur la déferlante ultra conservatrice au plan européen - sorte de volonté de retour sur 1945. Certes , la résistance existe : outre-Rhin, les travailleurs manifestent - contre le plan Hartz entre autres. Ce plan issu des méthodes Friedmann déjà mises en oeuvre par Thatcher - a d'ores et déjà la sympathie du patronat Français. En matière de "Workfare" il s agit d'adapter le Code du travail aux exigences du profit. Exemple : le versement des prestations sociales (en durée, en montant) serait conditionné par l'acceptation d' un "Job" (même non adapté !). Les prestations seraient réduites si (le chômeur, le jeune) le refusait.

Jetons également un coup d'œil sur le projet de Constitution Européenne :

- la notion de "durée légale du travail" n' est inscrite nulle part.
- Il n est plus fait référence au "droit à l'emploi" mais à la "liberté de rechercher un emploi" ...

Comment s'étonner de l'arrogance du MEDEF du Gouvernement et de ses "lieutenants " locaux, qui disposent d'un pareille couverture idéologique ?

La remise en cause des 35h, les chantages au moins disant social, le refus d'augmenter les rémunérations - chez Bosh, chez Doux, Sediver, Rondsat, KidsShoes, Siemens , sont d' autant plus inacceptables que ces entreprises vont bien. Nos grandes entreprises ont connu une flambée des profits : (+ 621% pour le groupe AXA de 2003 a 2004, + 141% pour Arcelor, + 10% Total, + 9 % Danone, + 23% Schneider, + 119% Eads, + 31% Renault...etc.).

Aussi, l'attitude méprisante du MEDEF vis a vis du monde du travail et des personnels du secteur public est un véritable défi qu'il nous faut relever. En ce sens, l'appel à l'action des métallurgistes CGT le 21 octobre (pour faire échec aux délocalisations) s'adresse bien au delà des métallos...

2. Les difficultés grandissantes du monde du travail sont perceptibles dans nos laboratoires et Universités. Difficultés des familles les plus modestes certes, mais bien au delà - des techniciens, jeunes, pour vivre, étudier, se loger, trouver un emploi, faire valoir leurs droits...

Comment vit on en septembre 2004 ?

!Traitements, retraites et pensions sont "gelés" les prix ont flambé (l'ordonnance Chirac du 2 décembre 1986 avait depuis longtemps déjà libéré totalement les prix). Les zones touristiques - particulièrement en période estivale - ne connaissent plus de limites. Le passage à l'Euro a brouillé la comparaison " prix actuels / prix d' hier".

Sntrs-Info Doc N°17 17 septembre 2004

e fonctionnaire avec + 0,5% d'augmentation subit de plein fouet ces tours de vis (Sarkozy réussit néanmoins à expliquer à l'opinion que la capacité d'épargne moyenne d'un fonctionnaire reste autour de 16% par mois)

Fait nouveau : la venue de retraité(e)s CNRS (techniciennes surtout) revenant dans les labos pour y rechercher...un emploi ! (quelques vacances, un petit CDD ...)

A l'Université Aix M. III, l'inscription en 1^{ère} année coûte 1450 euros... l'une des moins chères, paraît-il !

Exemple 1 : celui d'un technicien CNRS TCN (23 ans). Rémunération 1170 euros/ mois. Après déduction du crédit (- 400 e/mois) des impôts(- 150 e/mois) du loyer (- 400 e / mois) il lui reste 220 euros soit 7,33 e par jour.

Exemple 2 :

un couple de techniciens (TCS CNRS + AGT Communaux) avec 2 (grands) enfants, rémunération 2895 euros par mois (lui : 1676, elle 1219) Après ponction des 1402 euros de crédit, impôts mensualisés, EDF, Téléphone mensualisés, restent 1493 euros. Vient le poste "alimentation", moins 915 euros par mois. Restent 578 euros pour habillement, essence, menues dépenses, éducation, sport, vacances (?) santé de 4 personnes soit 4,8 e par jour. Le collègue m'avoue être à découvert le 15 du mois.

Exemple 3

Une agent de service Fac gagne 1000 e mensuels. Moins 513 E de loyer. Moins 73 E pour électricité et gaz, moins 64 E de transports. Il lui reste 350 E par mois, pour vivre et élever sa fille, qui est demandeuse d'emploi.

Exemple 4

Cette collègue ATOS (contractuelle, 1000 e / mois) menacée d'expulsion de son logement au 15 septembre, que nos collègues du SNTRS CGT St Jérôme aident à prolonger son CDD, à tenter d'obtenir un HLM.

En 2004 (en France) est pauvre, selon l'INSEE une personne dont le revenu est inférieur à 608 euros par mois.

Ces situations d'urgence doivent-elles nous détourner de la bataille pour "Sauver la Recherche" ? non bien sûr. N'est-ce pas le rôle de la CGT (d'une réunion des adhérents, par exemple) que de faire le lien entre les différents volets du progrès social ?

L'exigence d'un fort relèvement des salaires (après 20 ans de régime sec !) porteuse de progrès, de croissance, de justice sociale, de ressources neuves pour la Sécu. est à revendiquer !

3. Comment répondre aux attentes du monde du travail, qui se tourne vers nos organisations syndicales, qui vote CGT en plus grand nombre (voir les 40% de voix obtenues par le SNTRS CGT au CN en juillet 2004)

- une réflexion sur les luttes du 1^{er} semestre 2004 - ne serait pas du temps perdu... la levée en masse pour "sauver la recherche", la sympathie de l'opinion (les 250 000 signatures...) l'impact de la menace de démission des Directeurs, les fortes manif unitaires auxquelles nos forces ont contribué (je repense aux 1000 manifestants à Nice... aux 2000 de Marseille, etc.) l'irruption des précaires dans les AG et dans le débat des Assises... que de points positifs. Les militants CNRS savent désormais descendre (même tous seuls, si il le faut !) dans la rue (le 20 mars 2003, nous étions 250 place Castellane... et plus de 2000 manifestants un an plus tard).

Que d'enseignements...

La démarche du SNTRS CGT - présence dans le mouvement, expression de nos positions tout au long du mouvement, alternance d'expressions intersyndicales ET de nos propres tracts) a été efficace. La présence de militants CGT dans les 4 groupes thématiques... n'était pas acquise d'avance - elle a fonctionné. L'apport CGT a été constructif. Qu'en restera-t-il dans les articles de loi de la LOP ? Seul le rapport des forces en décidera (bravo pour la toute récente PETITION)

- à contrario : que de difficultés pour mobiliser nos collègues sur les "grandes revendications interpro" - le 17 mai devant l'Insp. Académique, guère plus de 20 militants derrière la banderole Ferc.... Le 5 juin pour la Sécu, c'était légèrement mieux, mais rien d'organisé côté Ferc des dizaines de chercheurs et ITA dispersés.

La nécessité de riposter "tous ensemble" est-elle suffisamment claire dans l'esprit de nos collègues ? Faut-il se contenter des appels de "France Info." pour ce qui est de la préparation - alors que des tracts sont disponibles à l'UL CGT ? Alors que tous conviennent que l'Ecole, la Sécu, la Paix... sont des questions fédératrices, pourquoi est-il si compliqué de s'y retrouver ?

- enfin le plus dur pour la fin ... la faiblesse persistante de notre capacité de riposte revendicative locale. Ici et là, des injustices surgissent (mise au placard, atteintes aux droits statutaires, agents victimes de brimades, précaires licenciés...) . Peuvent-elles rester sans réponse ? D'autant qu'il ne s'agit pas de cas individuels, mais plutôt de la manifestation (locale) d'une "gouvernance" extrêmement brutale (Raffarin, Seillères, Denis Kessler ont partout, de solides relais locaux !). Que dire aussi de la souffrance au travail qu'on aurait tort de sous-estimer. Hélas, le plus souvent, ces ripostes qu'il faudrait élargir, pour faire reculer la Direction, reposent sur 1 ou 2 camarades - Dommage - c'est pourtant là que se jouent crédibilité et renforcement CGT.

C'est l'ensemble de l'organisation qui devrait s'en emparer. De ce point de vue, lançons un appel à nos nouveaux élu(e)s : qu'il se rapproche des militants syndicaux, qu'on échange les infos, qu'on mutualise les actions, afin que les Commissions du Comité National, que les CAP, que les instances CAES, résonnent des initiatives d'en bas - et que nos élu(e)s soient avec le personnel en toutes circonstances.

Appelons résolument nos collègues à s'engager à la CGT.

L'objectif du million d'adhérents à la CGT pourrait se traduire - au CNRS -INSERM par un objectif adapté (500 adhérents de plus en 2005 ?) en tous cas, être ambitieux. Les résultats récents nous confèrent des responsabilités.

Rajeunir (renouveler) nos cadres militants est une urgence. Il faut - en particulier - que nous nous renforçons parmi les Chercheurs (un plan de travail sur 3 ou 4 régions par exemple). Il n'y a plus désormais, parmi les chercheurs, de "gros"syndicat majoritaire. Goliath n'existant plus, allons-nous continuer à rester David ?

Enfin, nous devrions opter (au prochain congrès ?) pour un abonnement à Options des 1000 syndiqués du SNTRS CGT (Options, le journal des Ingénieurs, cadres, techniciens et Chercheurs CGT) inclus dans la cotisation SNTRS - CGT. Options apporterait l'oxygène interprofessionnel indispensable, tout en constituant, pour nos catégories, un formidable moyen d'expression et de liaison (inter EPST-Public - Privé...).

Charles Mariani
15.09.2004

Deux courriers au directeur général du CNRS

Villejuif, le 7 septembre 2004

Monsieur Bernard Larrourou
Directeur Général du CNRS
3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Objet : campagne 2004 de concours internes

Monsieur le Directeur Général,

L'arrêté d'ouverture des concours interne CNRS session 2004 est paru au Journal Officiel du 24 août. Nous tenons à vous exprimer notre désapprobation quant à la répartition des postes. En effet, seuls six postes sont ouverts pour l'accès au corps des techniciens.

A ce jour, plus de 950 personnels AJT et AJTP sont présents dans l'établissement.

Ouvrir seulement six postes de technicien au concours interne réduit statistiquement les possibilités à moins de 1% de l'effectif remplissant les conditions pour concourir.

Ces personnels doivent avoir les mêmes possibilités d'accès à un corps supérieur que les personnels de cadre B et A de l'établissement. Serait-un un signe du désintérêt de la direction pour les métiers relevant de la catégorie C ? Pour mémoire, le nombre de recrutements de techniciens par concours interne en 2002 était de 53.

Nous vous demandons que le nombre de possibilités soit augmenté de façon à atteindre au moins le niveau de l'année 2002.

Recevez, Monsieur le Directeur Général, nos meilleures salutations.

Annick KIEFFER
Secrétaire Générale

Copie : Mme Liliane FLABBEE, DRH

Villejuif, le 7 septembre 2004

Monsieur Bernard Larrourou
Directeur Général du CNRS
3, rue Michel Ange
75794 Paris Cedex 16

Objet : délégation de signature aux gestionnaires de laboratoire

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons eu connaissance de modifications des règles d'attribution des délégations de signatures au bénéfice des personnels gestionnaires de laboratoire.

Jusqu'à présent, les Directeurs d'Unité avaient la possibilité d'attribuer une délégation de signature à la personne chargée de la gestion financière du laboratoire, sans condition de catégorie.

Or, nous avons été informés que la Délégation régionale Côte d'Azur avait retiré cette délégation de signature aux personnels gestionnaires de laboratoires qui n'appartiennent pas à la catégorie A.

Nous condamnons cette mesure qui va à l'encontre du bon fonctionnement des laboratoires et qui constitue aux yeux des personnels concernés une déqualification, une déresponsabilisation.

Nous vous demandons en conséquence de surseoir à cette décision et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos meilleures salutations.

Annick KIEFFER
Secrétaire Générale

Copie : M. Jacques Bernard, Secrétaire Général.